La Gazette ARIÉGEOISE
www.gazette-ariegeoise.fr
hebdomadaire du vendredi
journal d'annonces légales habilité pour l'Ariège

Publié le 9 février 2010

Gravières à Saverdun : après le référé, les associations continuent.

Communique des associations Le Chabot et le Comité écologique ariégeois

Les associations « **le Chabot** » et **Comité Ecologique Ariégeois** viennent de voir rejetée leur demande de suspension pour les travaux engagés le carrier Denjean-Granulats sur les anciennes exploitations agricoles de Saverdun (Manaut et la Barthale). Le juge des référés a estimé qu'il ne s'agissait pas de travaux d'exploitation de gravière et, tout aussi étonnamment, que les gros décapages effectués ne remettaient pas en cause d'éventuels diagnostics archéologiques programmés le mois prochain ! On s'interroge encore sur ce qu'il faut comprendre… Alors, la bagarre pour tâcher d'éviter le pire de ce qui attend le territoire de la basse vallée de l'Ariège s'arrête-t-elle là ? Bien sûr que non ! Les associations recommenceront dès que les travaux seront « officiellement » déclarés.

Car dans la plaine de Saverdun - Montaut - Mazères se jouent de gros enjeux en termes développement durable : il y a une grande nappe d'eau souterraine dont on ne connaît encore qu'imparfaitement le fonctionnement ; il y a ces gisements de granulats alluvionnaires d'excellente qualité, matériaux nobles dont le « Grenelle de l'environnement » dit qu'il faut vraiment en économiser la ressource ; il y a ces terres agricoles extrêmement bien placées, équipées et à haut potentiel pour le futur.

Une simple « petite modification » introduite sans grand bruit au schéma départemental des carrières par le Préfet, et voilà ouverte la course aux gisements (aux gisements les plus puissants !) de la plaine de Saverdun par des entreprises qui ont bien compris le message général que la ressource est limitée et n'est pas renouvelable, mais qui semblent en avoir tiré la conclusion qu'il faut se dépêcher de prendre sa part du gâteau pendant qu'il est encore temps. Le Préfet de l'Ariège n'est-il pas en train d'accompagner un véritable pillage de la ressource en Basse Ariège au profit des carriers et de leurs actionnaires, d'une toute petite poignée de propriétaires agricoles et d'une extension infinie de l'urbanisation toulousaine ?

En tout cas, à l'évidence, les entreprises n'ont pas l'intention de mettre ces gisements en réserve pour le futur : elles demandent toutes des autorisations pour les exploiter dès maintenant. Or la « petite modification » de juin 2009, celle qui a supprimé l'objectif chiffré d'extractions de granulats pour le département, a permis d'autoriser aussitôt deux énormes projets suspendus depuis 2007 parce qu'ils n'avaient pu être autorisés : ceux de Denjean à Saverdun et de Lafarge à Montaut, quelques 300 ha à eux deux. Mais ce n'est pas fini, loin de là ! D'autres attendent dans les starters : et c'est Mallet à Montaut, Siadoux à nouveau à Saverdun, et 150 ha de plus donc, dont les dossier sont aux mains des services du Préfet. Problème : la « petite modification » du schéma des carrières de l'Ariège, qui a permis tout ça paraît plutôt illégale. Problème encore, tout cela se fait de façon parfaitement irréfléchie et sans gestion globale de ce territoire à enjeux pour le futur, où les carriers démarchent maintenant les agriculteurs du Nord et de l'Est Saverdunois.

Voilà pourquoi ces décisions sont attaquées et continueront d'être attaquées au tribunal par les associations de Protection de l'Environnement.